



Retrait de titre de séjour

Par **endray**, le **23/08/2012** à **01:50**

Bonjour,rnrnJe suis résident en France depuis 22 ans et n'ai jamais connu de soucis liés à mon séjour. J'ai procédé dernièrement au renouvellement de ma carte de résident de 10 ans qui a été établie. Au moment de la retirer, il m'est demandé de payer d'abord 2 amendes de 540 € liées aux infractions au code de la route. Je n'ai pas pu le faire car vivant une difficile situation de sans emploi, reconnu Travailleur Handicapé. J'ai 18 mois d'arriérés d'Allocations Adulte Handicapé qui doivent m'être payés, mais tant que le titre ne se présente pas la CAF dit qu'elle ne paiera pas. J'ai fait une demande de délais de paiement au Trésor Public Paris amendes, j'attends encore la réponse. J'ai fait une sollicitation au Centre d'action sociale, ils m'ont répondu qu'ils paient déjà mensuellement ma chambre d'hôtel et venaient de m'acheter des lunettes de vues à 600 €. La commission ne m'a octroyé que 50 €. Ce qui est bien entendu insuffisant. Je n'en peux plus, je vis sous le stress permanent, presque sans papiers et ne sais plus à qui m'adresser.rnSVP, pouvez-vous m'aiguiller sur ce sujet. J'ai une carte bloquée pour questions financières alors que c'est par elle que ces questions pourraient être résolues. On se mord la queue. Je vous en prie aiguillez moi.rnConsidérations distinguéesrnEndray

Par **Nicole29**, le **26/08/2012** à **02:36**

Bonjour,rnEffectivement, une amende impayée peut vous voir le refus d'un titre de séjour, comme le refus d'une entrée dans le territoire également. Dans votre cas, un emprunt à la banque peut vous aider, ou si ce n'est pas possible, demandez de l'aide à votre mairie (parfois ils sont assez indulgent).